

Animations pédagogiques

A la découverte des rivières & de la biodiversité
dans les bassins versants

Fiche à retourner complétée au Syndicat Mixte de l'Eyrieux à Crussol

AU PLUS TARD LE VENDREDI 17 OCTOBRE 2025

VOUS DEVEZ EGALEMENT RETOURNER A L' IEN la fiche "Projet d'intervention impliquant des intervenants extérieurs pour participer à des activités scolaires"

I. Informations générales

Nom de l'école :

Nom de l'enseignant :

Adresse de l'école :

Tél : Mail :

Niveau de la classe concernée :

Nombre d'élèves :

II. Choix des thématiques d'intervention (cf. brochure)

- ☐ L'eau, la rivière
- ☐ Préservons l'eau
- ☐ La biodiversité dans le bassin versant

Choix des thèmes d'intervention (par ordre de priorité) :

III. Votre projet (critère de sélection)

1/ Thématique générale :

2/ Description détaillée et motivée de votre projet :

[illegible]

Engagement de l'enseignant

Année scolaire 2025 – 2026



Nom du projet pédagogique :

Nom de l'école :

Nom de l'enseignant :

Coordonnées de l'école :

- Adresse :
- Tél :
- Mail :

Niveau de la classe concernée :

Nombre d'élèves :

Je, soussigné(e), (Nom, prénom), enseignant pour l'année scolaire 2025– 2026, m'engage à :

⇒ Participer au projet pédagogique "L'eau, la rivière", "Préserveons l'eau" ou "La biodiversité dans les bassins versants" selon le projet détaillé sur la fiche ci-dessus et bénéficier ainsi des prestations proposées par le Syndicat Mixte de l'Eyrieux à Crussol ou ses partenaires.

⇒ Mener ce projet dans le respect du cadre proposé.

⇒ Fournir au Syndicat le bilan de la classe réalisé. Le format est laissé libre pourvu qu'il y ait des photos des interventions.

⇒ Remplir la fiche d'évaluation qui sera transmise à la fin des interventions.

⇒ Le coût des interventions est pris en charge par le Syndicat Mixte de l'Eyrieux à Crussol ou ses partenaires. Néanmoins, dans le cas où l'animation de terrain nécessite un transport en commun, ces frais sont à la charge de l'établissement scolaire.

⇒ M'assurer de l'obtention des autorisations nécessaires (IEN et autres), informations auprès des parents et au respect des consignes de sécurité lors des sorties à l'extérieur de l'enceinte de l'établissement scolaire et pendant les trajets, et décharge ainsi la responsabilité du Syndicat Mixte de l'Eyrieux à Crussol ou de ses partenaires.

⇒ M'assurer des autorisations préalables auprès des parents d'élèves relatives aux droits à l'image, aux publications de texte, dessins ou autres, des enfants sans contrepartie financière, ni limitation de durée pour les articles dans les journaux, le bulletin d'information et le site internet du Syndicat Mixte de l'Eyrieux à Crussol ou de ses partenaires.

Fait à Le

Signature de l'enseignant et cachet de l'école :